

Kazimierz Kowalski

Les fondements de la méthode de philosophie morale

Collectanea Theologica 18/1-2, 53-62

1937

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

LES FONDEMENTS DE LA MÉTHODE DE PHILOSOPHIE MORALE.

Il y a déjà bien d'années que Msgr. Deploige, alors Président de l'Institut Supérieur de Philosophie à Louvain, avait prouvé, dans son traité magistral „Le conflit de la Morale et de la Sociologie“, que la philosophie morale thomiste soutenait non seulement l'épreuve d'une étude comparative avec les autres systèmes moraux et sociologiques, mais, de plus, était en même temps et beaucoup plus vraie et beaucoup plus proche de la réalité et de la vie que les philosophies de J. J. Rousseau, de Comte, Cousin et de Durkheim.

Ce n'est donc pas cette partie défensive de la méthodologie de la philosophie morale qui fera l'objet de notre modeste travail d'autant plus que les conclusions de Msgr. Deploige n'ont été aucunement ébranlées.

Nous nous proposons d'étudier en quelques pages les fondements épistémologiques et ontologiques de la méthode de la philosophie morale, dont le mode de connaissance amplement traité dans la belle étude de M. Ives Simon¹⁾, a suscité des controverses assez vives et âpres concernant la vraie nature de la philosophie morale²⁾.

Un logisticien de première valeur, M. Łukasiewicz, demande dans un article remarquable sur la relation de la philosophie et de la logistique³⁾, pour chaque vraie science d'abord une „frontière supérieure sur laquelle s'appuient nos systèmes scientifiques“.

1) Critique de la connaissance morale. Paris 1934.

2) Cf. la discussion Ramirez-Maritain (Divus Thomas Frib. 1936).

3) Logistyka a filozofia, Przegląd Filozoficzny 39 (1936) 131.

Cette „frontière supérieure“ — la philosophie morale thomiste la possède dans les premiers principes du savoir moral qui seront l'objet principal de nos considérations.

Ensuite M. Łukasiewicz soulève avec raison que chaque science dans le vrai sens du mot requiert des raisonnements exactes dans sa partie déductive.

Enfin le même savant met en évidence le rôle fondamental que joue l'expérience dans l'élaboration des systèmes scientifiques.

Ces deux conditions du vrai travail scientifique vérifiées dans la philosophie morale thomiste constitueront l'objet secondaire de nos investigations.

Il s'en suit que le caractère scientifique de la philosophie morale en sortira consolidé et affermi.

I. LES PREMIERS PRINCIPES MORAUX COMME FONDEMENTS DE LA MÉTHODE DE LA PHILOSOPHIE MORALE.

C'est l'intelligence dite pratique, fonctionnement d'intelligence distinct du fonctionnement spéculatif, qui constitue le principe prochain des connaissances d'ordre moral. Une autre réalité, le désir, joue un rôle essentiel dans la spécification de la connaissance pratique⁴). Enfin il y a encore des facteurs qui sont d'une importance souveraine dans l'élaboration de la philosophie morale vraie et droite, à savoir les premiers principes d'ordre pratique.

Aucun néothomiste ne consentira à démontrer la valeur de ces principes par des argumentations syllogistiques: l'impossibilité et la contradiction interne de tels procédés methodiques sont évidentes.

Mais rien n'empêche de les justifier à l'aide des constatations et d'expériences philosophiques qui s'effectuent dans des conditions épistémologiques inébranlables. En effet une méthode vraiment scientifique requiert dans sa partie reflexive cette justification comme point de départ d'une connaissance approfondie des thèses élaborées.

⁴) Ives Simon, *Réflexions sur la connaissance pratique*: Revue de Philosophie. Nouvelle série tome III (1932), 451.

C'est donc dans la partie douée d'infailibilité épistémologique de la théorie de la connaissance que se trouvent les éléments d'une justification des premiers principes de la connaissance pratique.

Les premiers principes d'ordre spéculatif se groupent autour du concept d'être dont la valeur ontologique et transcendente a été souvent justifiée d'une façon bien nette⁵⁾.

La connaissance pratique puise ses premiers jugements les plus généraux de l'expérience philosophique du bien en général, c'est à dire d'un des transcendants essentiellement liés à l'être.

C'est pourquoi le premier principe dans cet ordre s'exprime par la proposition: „bonum est faciendum, malum vitandum“⁶⁾.

1. Pour justifier ce premier principe d'ordre pratique Saint Thomas établit une parallèle remarquable entre la valeur de la connaissance de l'être et du bien: „Sicut autem ens est primum quod cadit in apprehensione simpliciter ita bonum est primum quod cadit in apprehensione practicae rationis, quae ordinatur ad opus“ (l. c.).

La théorie néothomiste de la connaissance en explicitant les virtualités de ce texte magnifique, constate dans des conditions épistémologiques inébranlables que l'intelligence humaine connaît infailiblement et l'être en général comme essence et le bien en général, — ce qui constitue un premier élément justificateur du premier principe d'ordre pratique⁷⁾.

Nous trouvons un second élément dans la théorie de la syndérèse, c'est à dire de cette qualité spirituelle stable par laquelle l'intelligence pratique est actuellement ordonnée à la connaissance des premiers principes d'ordre moral. La présence

⁵⁾ Cf. Garrigou-Lagrange O. P., Dieu, son existence et sa nature⁶, I partie, II chap., section III. — Podstawy filozofii (Studia Gnesnensia I), p. 142 ss. Gniezno 1930.

⁶⁾ Sum. Theol. Ia II-ae qu. 94, art. 2 c.: „...praecepta legis naturae hoc modo se habent ad rationem practicam, sicut prima principia demonstrationum se habent ad rationem speculativam; utraque enim sunt quaedam principia per se nota... Hoc est ergo primum praeceptum legis, quod bonum est faciendum et prosequendum et malum vitandum...“

⁷⁾ Nous avons essayé de le montrer dans les „Podstawy filozofii“, p. 142—146.

inchoative de ces principes dans la raison pratique perfectionnée par la syndérèse constitue le second fondement justificateur des premiers jugements d'ordre moral, fondement qui se déploie dans la connaissance expérimentale de premiers principes.

2. Mais la proposition „*bonum est faciendum, malum est vitandum*“ n'est pas seulement l'expression d'un jugement régulateur de notre connaissance pratique. Elle constitue, de plus, une norme régulatrice de notre action. Ce caractère normatif est aussi à justifier dans une réflexion sur les fondements de la philosophie morale.

En effet, il est justifiable par la constatation infaillible du lien essentiel qui se noue entre le bien et la fin.

Le Docteur Angélique exprime cette vérité par les mots suivants: „*Omne agens agit propter finem, qui habet rationem boni. Et ideo primum principium in ratione practica est quod fundatur supra rationem boni, quae est: Bonum est quod omnia appetunt*“ (l. c.).

Le Cardinal Mercier précise l'état de la question par les paroles si concises et claires: „La notion de bonté... est corrélatrice à celle de but ou de fin. Supprimez la fin, il n'y a plus de bien: supprimez la finalité, la bonté s'évanouit“⁸⁾. Et il cite le mot de Saint Thomas: „*Bonum autem, cum habet rationem appetibilis, importat habitudinem causae finalis*“ (I-a qu. 5, art. 2, ad 1).

On voit que la justification du caractère normatif du premier principe d'ordre pratique s'effectue par la constatation du lien essentiel qui relie les notions du bien et de la fin dans l'être ce qui s'exprime d'une façon générale par la formulation du principe métaphysique de la finalité: „*Ens in quantum ens est aut finis aut tendit in finem et est finis*“.

3. Enfin nous pouvons relever dans la théorie néothomiste de la connaissance un dernier élément justificateur des premiers principes d'ordre pratique.

En effet le principe moral que nous venons de citer implique la connaissance de la nature des êtres qui appartiennent à l'ordre moral, plus précisément la connaissance de la droite nature dont la droite raison est la faculté maîtresse. En tant que

⁸⁾ Métaphysique générale 7, Louvain-Paris 1923, p. 224.

normes prochaines de la moralité la droite nature et la droite raison jouent un rôle des plus fondamentaux dans l'élaboration de la philosophie morale⁹⁾. Comment justifier les principes qui s'attachent à la droite nature et à la droite raison?

Nous avons déjà mentionné, plus haut, qu'une des constatations les mieux établies de la théorie néothomiste de la connaissance est la saisie infaillible de jure par l'intelligence de l'être en tant qu'essence. Cette expérience philosophique constitue d'abord la justification de l'abstraction: „abstrahentium non est mendacium“; ensuite elle justifie aussi la valeur épistémologique des principes moraux qui s'attachent à la connaissance de la droite nature et de la droite raison et jouent, dans la philosophie morale, le rôle de mesures de l'activité humaine.

Particulièrement importants sont dans cette branche du savoir philosophique les jugements généraux qui impliquent la connaissance de la nature humaine en tant que raisonnable et de la droite raison humaine. Eux aussi, très fondamentaux dans l'élaboration de la philosophie morale, se justifient par la constatation épistémologique que nous venons d'esquisser et dont l'exposé nous avons essayé de donner dans nos „Fondements de philosophie“¹⁰⁾.

Nous pouvons donc conclure que les premiers principes de la connaissance pratique ne sont point des axiomes supposés à la base de la philosophie morale d'une façon purement méthodique et pragmatique. Ils ne constituent non plus des propositions reçues d'une manière dogmatique et apriorique. Ils sont au contraire des jugements pratiques les plus généraux justifiables et justifiés par les plus solides constatations de la théorie de la connaissance et de la métaphysique thomistes¹¹⁾.

⁹⁾ A. Rohner, *Natur und Person in der Ethik* dans *Divus Thomas Frib.* IX (1933), 52—62. — L'importance de l'expérience de l'appétition dans l'origine des premiers principes moraux est bien mise en valeur dans l'article de M. J. B. Schuster, *Von den ethischen Prinzipien. Eine Thomasstudie zu S. Th. I-a II-ae qu. 94, art. 2* dans: *Zeitschrift für katholische Theologie* 54 (1933), 44—65.

¹⁰⁾ *Podstawy filozofii*, p. 145 ss.

¹¹⁾ La justification des principes de la philosophie morale est un des titres de sa supériorité rationnelle vis à vis des systèmes moraux positivistes, pragmatistes, psychologues et sociologues contemporains.

II. LES FONDEMENTS DE LA DÉDUCTION EN PHILOSOPHIE MORALE.

Un système scientifique de philosophie ne se compose pas formellement de principes. Ce sont les conclusions, jugements basés sur les principes, qui font formellement partie d'une philosophie qui a la prétension d'être scientifique.

Étant l'aboutissement d'une activité assez complexe de l'esprit humain les conclusions de la philosophie morale ont un caractère particulier: elles sont constituées par deux méthodes de raisonnement bien mises en évidence par Msgr. Deploige:

„Legislateurs et moraliste emploient non pas un mais deux procédés. Tantôt ils ont recours au raisonnement déductif, à l'exemple du dialecticien qui développe ses syllogismes ou du géomètre qui enchaîne ses théorèmes. Tantôt ils se conforment à la méthode des architectes qui dans leurs plan réalisent, pour un cas déterminé, un type de construction“¹²⁾.

Chacun de ces procédés a besoin d'une justification reflexive qui nous fera voir le bien fondé ultérieur des thèses et des normes de la philosophie morale.

Commençons par la détermination des fondements de la méthode déductive.

Tandis que la construction des raisonnements se fait par la via inquisitionis sive inventionis, le contrôle reflexif du bien fondé des conclusions s'effectue par la via iudicii laquelle consiste dans la réduction des résultats aux principes premiers de la science. L'application de cette via iudicii aux raisonnements déductifs de la philosophie morale permet non seulement la mise à jour des fondements des déductions mais aussi le contrôle de la rectitude formelle des syllogismes en question.

D'autre part le caractère objectif et réel des thèses de la philosophie morale requiert un contrôle reflexif des relations qu'ont les jugements et les conclusions d'ordre pratique avec la réalité morale.

Dans ce domaine M. le Chanoine Mansion a bien montré, dans un article pénétrant „Sur la correspondance du logique et

¹²⁾ Le conflit de la morale et de la sociologie³, p. 310, Paris.

du réel¹³⁾, comment les syllogismes à propositions tant affirmatives que négatives reproduisent fidèlement la réalité¹⁴⁾. C'est cette constatation d'une exactitude rigoureuse qui fonde la valeur réelle des déductions morales, interprètes fidèles de la réalité morale.

Par le double contrôle reflexif sur les fondements de la déduction d'ordre pratique la théorie néothomiste de la connaissance arrive à justifier l'emploi correcte des syllogismes dans l'oeuvre de l'élaboration d'une philosophie morale solidement établie à la fois sur les premiers principes de la raison spéculative et pratique ainsi que sur un contact de l'intelligence avec la réalité d'ordre moral.

Cette réflexion critique n'est pas fermée à tout progrès des sciences logiques et épistémologiques. Au contraire elle s'ouvre à tout résultat vrai à valeur philosophique de toutes les recherches qui peuvent rendre la déduction de la raison humaine plus correcte, plus ample et plus complète. C'est pourquoi la philosophie morale néothomiste reste susceptible d'être perfectionnée, dans ses méthodes de raisonnement par ce qui est solidement établi et objectivement fondé dans la réalité ontique, des thèses de la logistique moderne. Ces précisions ne peuvent que renforcer le lien qui se noue dans chaque déduction correcte entre les conclusions et les principes d'une science. De plus, la fidélité de l'interprétation de la réalité morale par les déductions d'ordre pratique peut être explicitée et actualisée par l'enrichissement à portée philosophique que peut apporter aux cadres de la logique classique la méthode rigoureuse de la logistique pourvue qu'elle sache bien résoudre le problème de la valeur réelle de ses propres résultats¹⁵⁾. Nous pouvons donc conclure que l'emploi de la déduction en philosophie morale

¹³⁾ Revue Néoscholastique de philosophie 34 (1932), 305—340.

¹⁴⁾ A. c. 318: „L'examen des lois fondamentales de la pensée nous a fait reconnaître ainsi que le réel en soi n'y est point soumis, mais que l'application de ces lois à la pensée, dans le cas de la déduction, en garantit, en même temps, la fidélité comme représentation du réel“.

¹⁵⁾ On trouvera des nombreuses précisions sur ce point dans le compte-rendu d'une discussion qui eût lieu à Cracovie à l'occasion du III Congrès National des philosophes polonais (Myśl katolicka i logika współczesna. Studia Gnesnensia t. XV).

loin d'être un facteur affaiblissant le caractère scientifique de la morale thomiste, constitue au contraire un gage précieux de la valeur de la science en tant que connaissance de la réalité morale et en tant que règle de l'activité d'ordre moral.

C'est ainsi que la philosophie morale néothomiste vérifie le mot du Docteur Angélique: „Scientia importat certitudinem cognitionis per demonstrationem acquisitam“ (Com. An. Post. 1, I, lect. 44, nr. 3).

III. LES FONDEMENTS DE LA DÉTERMINATION EN PHILOSOPHIE MORALE.

La science en général n'est point une connaissance exclusive des universaux, bien au contraire c'est vers l'essence concrète que se porte le dynamisme du connaître scientifique. Ainsi Saint Thomas avait déjà ¹⁶⁾ écrit: „aliquid dicimur scire simpliciter quando scimus illud in seipso“. La science pratique est caractérisée, d'une manière plus nette encore, par l'exigence de concrétion et de détermination totale. C'est pourquoi, comme le dit très à propos M. Ives Simon, „un système de philosophie morale doit comprendre, comme annexe indispensable du discours pratique un vaste répertoire de constatations de fait“ ¹⁷⁾ car „la science pratique ...est d'autant plus pratique qu'elle travaille sur un objet plus concret“ ¹⁸⁾.

Il n'est donc pas étonnant que tous les éléments de construction de la philosophie morale ont un rapport très étroit avec la réalité concrète. Ainsi irradiés par la lumière des premiers principes d'ordre pratique les „praecepta majora“ „expriment l'essentiel de la nature humaine, et en disent tout ce que l'intelligence, même la moins évoluée, en peut saisir, dès qu'elle réfléchit sur les exigences de l'action“ ¹⁹⁾.

Les conclusions les plus „concrètes“ sont, nous l'avons dit plus haut, l'aboutissement d'une méthode de raisonnement „archi-

¹⁶⁾ Com. An. Post. 1, I lect. 4 (ed. Leon. I, 150).

¹⁷⁾ Réflexions sur la connaissance pratique (Revue de Phil. I. c., p. 549).

¹⁸⁾ Ibidem 470.

¹⁹⁾ G. Jarlot, Personne et humanité deux sources? (Archives de Philosophie XII, 42, Paris 1936).

tectonique“, dont la raison d'être est constituée d'une part par l'universalité des principes et normes morales d'autre part par la richesse et la complication de la réalité morale.

Enfin sous l'influence de l'intention personnelle, de l'objet et des circonstances particulières chaque action morale est quelque chose de bien concrétisé et individualisé.

Il est donc bien compréhensible que la méthode de détermination des normes morales générales, l'application aux hommes et situations particulières trouve une place de choix dans la philosophie morale néothomiste. Le fondement de la possibilité de cette détermination consiste en ce que chaque principe et norme générale d'ordre moral forme un tout potentiel qui est susceptible d'être concrété aux personnes singulières et aux situations particulières. Il s'en suit que les normes morales elles-mêmes se divisent en „règles de fer“ et „règles de plomb“²⁰⁾ d'après les méthodes, déductive ou architectonique, dont elles sont issues.

Comment peut on justifier cette méthode de détermination morale? La théorie néothomiste de la connaissance bien consciente de la vérité que l'essence de la chose réelle appartient d'une façon propre à la science fondamentale qu'est la métaphysique²¹⁾, rend cette appréhension juste par la constatation que l'intelligence humaine est capable „de jure“ de connaître la substance en elle-même, sur lequel (connaître) se base la connaissance absolue de l'homme²²⁾. D'autre part l'épistémologie thomiste ne méconnaît point le chemin, quelques fois très long et ardu qui conduit de facto à la connaissance des essences réelles des choses sensibles²³⁾.

Cette dernière constatation invite les moralistes à perfectionner de plus en plus les méthodes d'information expérimentales, d'accueillir avec aisance et d'intégrer à leur synthèse tous les résultats philosophiquement vrais et certains des sciences expérimentales modernes. C'est encore une porte ouverte au vrai progrès scientifique au profit de la philosophie morale néotho-

²⁰⁾ Deploige o. c. 307. Cf. S. Thomas Com. Ethicorum 1. V, 16.

²¹⁾ S. Thomas Com. An. Post. 1. I lect. 18 (ed. Leon, I, 209).

²²⁾ S. Thomas Sum. Theol. I-a qu. 13, art. 8 ad 2 „...substantiam lapidis ex eius proprietate possumus cognoscere secundum seipsam sciendo quid est lapis...“ Cf. I-a qu. 85, art. 3 ad 3.

²³⁾ Cf. Podstawy filozofii p. 246 et 256.

miste: le perfectionnement des méthodes expérimentales judicieusement appliquées ne peut que rendre la science pratique plus exacte, plus vraie et plus efficace.

Enfin, il convient d'ajouter que S. Thomas dans article 2 de la question 95 I-a II-ae de la *Summa Theologiae*, après avoir exposé les deux méthodes du raisonnement en matière morale, établit une distinction nette de la valeur des résultats des deux procédés. En effet les conclusions des syllogismes déductifs restent sous l'influence immédiate corroborante des principes de la loi naturelle, tandis que les fruits de la concrétion tirent toute leur vigueur de la valeur du procédé humain.

De tout ce que nous avons pu dire des fondements justificatifs des méthodes et des thèses de la philosophie morale néothomiste il résulte que le caractère scientifique de cette branche du savoir normatif humain ne saurait plus être mis sérieusement en question de la part des ceux qui connaissent les conditions de la valeur de la science rationnelle. En effet nous trouvons dans les procédés et dans les résultats de la philosophie morale non seulement l'exactitude du raisonnement et la précision de l'expérience, mais aussi les principes moraux liés d'une façon correcte aux premiers principes de la raison spéculative, justifiables et justifiés par les constatations les plus inébranlables de la théorie de la connaissance.

C'est pourquoi la philosophie morale néothomiste a tout droit d'être considérée comme science dans le sens exacte du mot, comme science à valeur speculative et pratique, réelle et normative à la fois.

Le retour aux principes et méthodes de S. Thomas d'Aquin ainsi que l'explication des virtualités cachées dans les thèses morales si profondes du Docteur Angélique fera voir à tous les savants d'esprit averti et de bonne volonté l'éminente grandeur rationnelle de la philosophie morale néothomiste justifiable et justifié tant dans ses principes que dans ses conclusions, normatives des activités des hommes tendant vers le bien et la perfection de leur être.